

[REDACTED]

De: [REDACTED] Nicolas Potvin
Envoyé: 28 février 2017 13:54
À: [REDACTED]
Objet: Accusé de réception - Votre demande d'accès à l'information du 26 février 2017 à la Société de la Place des Arts de Montréal
Pièces jointes: SPDAM Rapport annuel 15-16.pdf

[REDACTED]

Nous accusons réception de votre demande d'accès à l'information transmise par courriel au soussigné le 26 février 2017 et pour laquelle nous vous remercions. Dans le cadre de votre demande d'accès, vous désirez obtenir copie du dernier rapport financier de la Société de la Place des Arts de Montréal.

À la suite de l'analyse de votre demande et en réponse à celle-ci, nous joignons à la présente le rapport annuel 2015-2016 de la Société en format PDF, lequel a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec en février 2017. Nous tenons à préciser que le rapport financier de nos activités est disponible aux pages 20 à 35 dudit rapport annuel.

Veillez communiquer avec nous si vous éprouvez des difficultés à accéder au document ci-joint et nous verrons à vous en transmettre une copie en format papier.

Par ailleurs, vous pouvez vous prévaloir de l'article 135 du chapitre V de la Loi pour demander la révision de la présente réponse dans les trente (30) jours suivant la réception de la présente. Cet article prévoit ce qui suit :

«135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.»

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Me Nicolas Potvin
Secrétaire général et
Directeur des Affaires corporatives

Place des Arts

260, boul. De Maisonneuve Ouest

Montréal (Québec) H2X 1Y9

T 514.285.4221 F 514.285.4252

npotvin@placedesarts.com

placedesarts.com

[FACEBOOK](#) | [TWITTER](#)



Place des Arts

Québec ::

Pour protéger l'environnement, est-ce nécessaire d'imprimer ce message ?

De : [REDACTED]

Envoyé : 26 février 2017 01:21

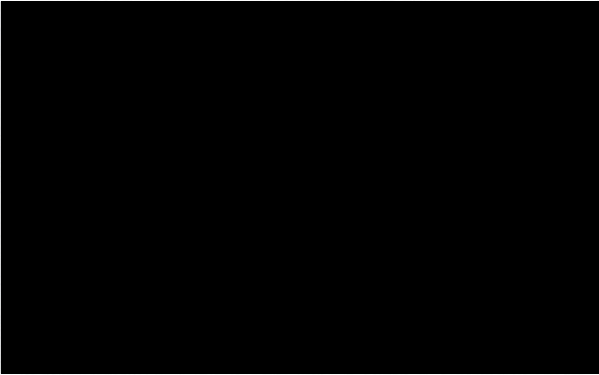
À : Nicolas Potvin

Objet : Accès à l'information société de la place des arts de Montréal.

Madame, monsieur,

Veillez accuser réception de la demande d'accès jointe à ce courriel.

[REDACTED]



Responsable de l'accès à l'information
Société de la Place des Arts de Montréal

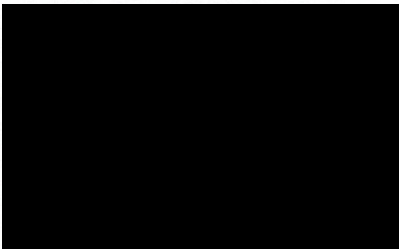
Nicolas Potvin
Secrétaire général
260 Bout de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H2X 1Y9
Tél 514.285.4331
Fax 514.285.4332
Npotvin@place-des-arts.com

Madame, Monsieur

OBJET: Budget annuel de la société de la Place des Arts

Je fais une demande d'accès à l'information à votre organisme afin d'obtenir
une copie du dernier rapport financier.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les
meilleurs



Montréal, 26.02.2017